PROCES VERBAL

Réunion du Lundi 24 Mars 2025 à 18 h 30

L'an deux mille vingt et cinq, le 24 mars à 18 heures et 30 minutes, le syndicat intercommunal des écoles primaires du val de Vienne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Marcilly-sur-Vienne, dans les conditions de convocation légale, sous la présidence de M. VANDENDORPE Benoît.

Convocation en date du 11/03/2025

		Présents	Absents	Procurations	Signature pour approbation
Titulaire	VANDENDORPE Benoît	*X*			
Titulaire	AUBERTOT Cédric		*Excusé*		
Titulaire	SOUBISE Mathieu	*X*			
Suppléant	*BRUNET Thierry*	*X*		*HURÉ Ghislain*	
Titulaire	AUGRAS Laurent	*X*			
Titulaire	AUTANT-FERNANDES Carlos	*X*			
Titulaire	AVOLIO Mathieu	*X*			
Suppléant	*RAIFFÉ Florence*		*Excusée*		
Titulaire	POUJAUD Daniel		*Excusé*		
Titulaire	DELAPORTE Christiane		*Excusée*		
Titulaire	CHAMPIGNY Dominique		*Excusée*		
Suppléant	*PIGET Francis*		*Excusé*		
Titulaire	DUBOIS Alain	*X*		*BRUNET Dominique*	
Titulaire	BRUNET Dominique		*Excusée*		
Titulaire	HURÉ Ghislain		*Excusé*		
Suppléant	BONNIN Cyrille		*X*		
Titulaire	ROY Jean-Jacques	*X*			
Titulaire	SAULNIER Pascale	*X*			
Titulaire	DEFOER Sébastien	*X*			
Suppléant	*BERNARD Xavier*	*X*			

En exercice	15
Présents	10
Procurations	2

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer. Le président ouvre la séance :

Désignation du secrétaire de séance :

M. SOUBISE Mathieu est désigné en qualité de secrétaire par le Comité (article L 2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT).

M. le président fait la proposition **d'intégrer à l'ordre du jour l'étude de la convention de prise en charge du chauffage et de l'électricité de l'école de Maillé et de lui donner pouvoir de la signer avec les représentants de la commune de Maillé.** Le conseil syndical accepte à l'unanimité.

1 Approbation du Procès-verbal du comité syndical du 16 décembre 2024.

Aucune remarque des membres délégués. Le PV est accepté à l'unanimité.

2 Compte de gestion 2024.

L'assemblée est invitée à délibérer sur le compte de gestion 2024, attestant à l'identique la sincérité du CA 2024. Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, résumé ci-dessous et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux

de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037011 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CHINON ETABLISSEMENT : SIEPVV
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

41000 - SIEPVV Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 260,69	542 427,03	554 687,72
Titres de recette émis (b)	325,54	457 451,47	457 777,01
Réductions de titres (c)		285,25	285,25
Recettes nettes (d = b - c)	325,54	457 166,22	457 491,76
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 260,69	542 427,03	554 687,72
Mandats émis (f)	11 362,47	444 535,83	455 898,30
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	11 362,47	444 535,83	455 898,30
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		12 630,39	1 593,46
(h - d) Déficit	11 036,93		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037011 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CHINON ETABLISSEMENT : SIEPVV
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

41000 - SIEPVV Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	12 260,69		-11 036,93		1 223,76
Fonctionnement	94 552,77		12 630,39		107 183,16
TOTAL I	**106 813,46**		**1 593,46**		**108 406,92**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**106 813,46**		**1 593,46**		**108 406,92**

En exercice	15	Contre	0
Votants	10	Abstention	0
Procurations	2	Pour	12

À l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 Approbation du Compte administratif 2024.

Le conseil syndical, réuni sous la présidence de M. VANDENDORPE Benoît, a fait état du compte administratif 2024 et les décisions modificatives dressées par l'ordonnateur. Le conseil lui donne acte de la présentation faite du compte administratif visé au préalable par le percepteur, lequel peut se résumer ainsi :

SIEPVV - SIEPVV - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET			DEPENSES		RECETTES	II A
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	444 535,83	G	457 166,22	
	Section d'investissement	B	11 362,47	H	325,54	
			+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	94 552,77 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	12 260,69 (si excédent)	
			=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	455 898,30	= G + H + I + J	564 305,22	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	444 535,83	= G + I + K	551 718,99	
	Section d'investissement	= B + D + F	11 362,47	= H + J + L	12 586,23	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	455 898,30	= G + H + I + J + K + L	564 305,22	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Suite à la présentation du compte administratif et sa participation au débat, le président, M. VANDENDORPE Benoît se retire de la séance. Mme SAULNIER Pascale, qui a été désignée présidente de séance par le comité, fait procéder au vote et signe cette délibération approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

En exercice	15	Contre	0
Votants	10	Abstention	0
Procurations	2	Pour	12

À l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante approuve le compte administratif 2024.

4 Approbation de l'affectation des résultats.

Le président propose l'affectation de la somme de 107 183,16 € en résultat de fonctionnement reporté au compte R 002 en excédent et l'affectation de la somme de 1 223,76 € en résultat d'investissement reporté au compte R 001 en excédent.

1) le résultat d'exécution tiré du compte de gestion définitif du 14/3/25

Exercice 2024	dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice
Investissement	11 362,47	325,54	-11 036,93 €
Fonctionnement	444 535,83	457 166,22	12 630,39 €

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice2024	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
Investissement	12 260,69		-11 036,93		**1 223,76 €**
Fonctionnement	94 552,77	0,00	12 630,39		**107 183,16 €**
Total	106 813,46	0,00	1 593,46		**108 406,92 €**

*

2) le calcul du besoin de financement de la section d'investissement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
Excédent d'investissement	1 223,76 €
Restes à réaliser - Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser – Recettes	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette<O	0,00 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	107 183,16 €
SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT	107 183,16 €

3) les montants à reporter sur le budget primitif suivant

001 Solde d'investissement reporté	R 1 223,76	en recette d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 107 183,16	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	0,00 €	pas d'affectation nécessaire
Restes à réaliser en dépense d'investissement	0,00 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	0,00 €	

AFFECTATION DU RESULTAT

Poste Comptable 037011 - SGC CHINON

Budget Collectivité 41000 - SIEPVV

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

	RESULTAT CA 2023	AFFECTATION AU C/ 1068 EN 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	12 260,69 €		-11 036,93 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 223,76 €
FONCT	94 552,77 €	0,00 €	12 630,39 €			0,00 €	107 183,16 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		107 183,16 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	R002	107 183,16 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	D002	0,00 €

D001	RESULTAT REPORTE	0,00 €		R001	RESULTAT REPORTE	1 223,76 €

En exercice	15	Contre	0

Votants	10	Abstention	0
Procurations	2	Pour	12

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité, reprendre la totalité de cet excédent sur le résultat de fonctionnement reporté (002), ainsi que le solde d'investissement reportée (001) au budget primitif 2025.

5 Convention avec la commune de Maillé.

Le président lit le projet de convention entre le syndicat et la commune de Maillé portant sur la prise en charge du coût du chauffage et de l'électricité de l'école de Maillé par le syndicat et sollicite du comité syndical le pouvoir de signer cette convention. La première facturation se fera sur la consommation de l'année 2025 et sera envoyée au début de l'année 2026. Cela ne nécessite donc pas de modification du budget prévisionnel. Vote à l'unanimité pour permettre au président la possibilité de signer cette convention.

En exercice	15	Contre	0
Votants	10	Abstention	0
Procurations	2	Pour	12

6 Budget prévisionnel 2025 et fongibilité des crédits.

Le budget primitif 2025 relatif au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire M57 est soumis à délibération par le conseil syndical présent ce jour. Le conseil syndical est invité à s'en saisir tel qu'il est résumé ci-dessous :

Conformément aux articles L.1612-1 ; L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire.

Suite à la présentation du budget article par article les représentants de la commune de Nouâtre indiquent qu'ils renoncent à facturer au syndicat le coût de l'électricité des locaux de l'ALSH et de la cantine des années antérieures et qu'ils continueront à le faire sauf contre-indication. Il était prévu la somme de 13 000 € à l'article 60612 des dépenses à la section de fonctionnement. La prévision diminue d'autant pour passer de 33 000 € à 20 000 €. En conséquence la somme demandée en contribution des communes est diminuée d'autant et passe à l'article 74741 de 311 039,39 € à 298 039,39 €.

Section d'investissement

M57 Abrégé Nouvelle dénomination	CA2023	BP2024	CA2024	BP2025	arques
Immobilisations Corporelles 20					
	0,00 €				
21 - Immobilisations corporelles					
2158 - Autres installations, matériels...					
2188 - Autres immobilisation corporelles					
2183 - Matériel de bureau et	228,69 €		7 003,11 €		
2184 - Mobilier	699,77 €	12 260,69 €	4 359,36 €	4 000,00 €	
	928,46 €	**12 260,69 €**	**11 362,47 €**	**4 000,00 €**	
	928,46 €	**12 260,69 €**	**11 362,47 €**	**4 000,00 €**	

M57 Abrégé Nouvelle dénomination	CA2023	BP2024	CA2024	BP2025	arques
021 - Virement à la section de fonctionnement d'investissement		0,00 €		2 776,24 €	
S/total 001	0,00 €	0,00 €		2 776,24 €	
Dotation, fond divers et ... 10					
10222	2 907,64 €	0,00 €	325,54 €		
S/total 10	2 907,64 €	0,00 €	325,54 €		
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés					
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00 €		0,00 €	
S/total 20	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement					
R001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	10 281,51 €	12 260,69 €	12 260,69 €	1 223,76 €	
S/total 001	10 281,51 €	12 260,69 €	12 260,69 €	1 223,76 €	
Recettes réelles d'investissement	2 907,64 €		325,54 €		
Total des recettes d'investissement cumulées	**13 189,15 €**	**12 260,69 €**	**12 586,23 €**	**4 000,00 €**	

Section de fonctionnement

M57 Abrégé Nouvelle dénomination	CA2023	BP2024	CA2024	BP2025	narqu
Charges à caractère Générales 011					
6042 - Achats prestations de services	18 352,33 €	26 000,00 €	23 982,74 €	28 000,00 €	
60611 - Eau et assainissement	3 320,79 €	3 400,00 €	2 845,16 €	3 000,00 €	
60612 - Énergie - Électricité	22 835,62 €	30 000,00 €	16 314,99 €	20 000,00 €	
60621 - Combustibles	5 688,08 €	6 500,00 €	5 759,28 €	6 500,00 €	
60622 - Carburants	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €	
60623 - Alimentation	24 186,61 €	21 000,00 €	25 550,88 €	26 000,00 €	
60628 - Autres fournitures	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	73 178,20 €	
60631 - Fournitures d'entretien	4 713,74 €	5 500,00 €	6 080,02 €	6 000,00 €	
60632 - Fournitures de petit équipement	1 069,62 €	1 000,00 €	1 090,38 €	1 000,00 €	
60636 - Vêtements de travail	- €	200,00 €	23,90 €	200,00 €	
6064 - Fournitures administratives	0,00 €	500,00 €	380,05 €	900,00 €	
6065 - Livres, disques, cassette	0,00 €				
6067 - Fournitures scolaires	12 427,72 €	12 500,00 €	9 396,74 €	11 000,00 €	
6068 - Autres matières et Fournitures (A&L)	864,16 €	1 500,00 €	1 289,57 €	2 000,00 €	
611 - Contrats de prestations de services	4 719,46 €	13 920,00 €	14 717,58 €	18 830,00 €	
613 - Locations	4 985,60 €	4 900,00 €	4 685,60 €	4 800,00 €	
615232 - entretien et réparation de réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
61558 - Réparations autres biens matériel	627,22 €	1 000,00 €	205,80 €	1 000,00 €	
6156 - Maintenance	1 506,00 €	1 600,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	
6161 - Assurance multirisques	1 049,82 €	1 133,24 €	1 133,24 €	1 172,90 €	
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00 €	500,00 €	356,00 €		
624 - Transports de biens et transports collectifs	3 364,00 €	6 170,00 €	5 635,00 €	5 800,00 €	
625 - Déplacements et missions	708,09 €	1 000,00 €	592,91 €	1 000,00 €	
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	2 871,57 €	4 200,00 €	4 651,13 €	4 800,00 €	
627 - Frais bancaires et assimilés	22,48 €	25,00 €	28,74 €	30,00 €	
6281 - Concours divers (cotisations...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6288 - Autres services extérieurs	329,30 €	2 500,00 €	2 493,60 €	500,00 €	
	113 642,21 €	**215 048,24 €**	**129 013,31 €**	**217 511,10 €**	###

12 - Charges de personnel					
6218 · Autre personnel extérieur	162,49 €	500,00 €	238,76 €	500,00 €	
633 · Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	4 937,81 €	5 400,00 €	4 699,84 €	5 000,00 €	
6411 · Personnel titulaire	126 113,10 €	101 993,10 €	113 600,57 €	115 000,00 €	
6413 · Personnel non titulaire	64 146,63 €	81 844,21 €	66 800,25 €	68 000,00 €	
6416 · emplois aidé		- €			
6450 · Charges de sécurité sociale et de prévoyance	88 830,64 €	92 452,94 €	87 553,99 €	88 000,00 €	
6470 · Autres charges sociales (Médecine du travail, ...)	3 127,16 €	3 200,00 €	2 726,02 €	3 500,00 €	
	287 317,83 €	**285 390,25 €**	**275 619,43 €**	**280 000,00 €**	pin
65 - Autres Charges de gestion courante					
65311 · Indemnités de fonction	8 170,71 €	8 860,00 €	8 476,50 €	6 561,62 €	
65313 · Cotisations de retraites	343,14 €	380,00 €	356,06 €	275,59 €	
65314 · Cotisations de sécurité sociale · Part patronale					
65315 · Formations					
6541 · Créances admises en non valeur	447,22 €	500,00 €		500,00 €	
6542 · Créances éteintes	157,50 €	500,00 €		500,00 €	
65568 · Autres contributions					
657348 · Autres communes					
6574 · Subventions de fonctionnement aux associations					
6588 · Charges diverses de la gestion courante	1,38 €		1,29 €		
S/total 65	**9 119,95 €**	**10 240,00 €**	**8 833,85 €**	**7 837,21 €**	
66 - Charges Financières					
6615 · Interets des comptes courants	- €				
6611 · Intérêts des emprunts et dettes	0,00 €				
S/total 66	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	
67 - Charges spécifiques					
673 · Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 419,37 €	31 748,54 €	31 069,24 €	100,00 €	
S/total 67	**1 419,37 €**	**31 748,54 €**	**31 069,24 €**	**100,00 €**	
68 - Dotations au Amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
681 · Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	
S/total 68	**500,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**500,00 €**	
023 · Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 776,24 €	
S/total 023	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**2 776,24 €**	
022 dépenses imprévues					
Total dépenses de fonctionnement	**411 999,36 €**	**542 427,03 €**	**444 535,83 €**	**508 724,55 €**	

M57 Abrégé Nouvelle dénomination	CA2023	BP2024	CA2024	BP2025	harque
64 - Charges de personnel					
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	3 108,59 €	3 000,00 €	441,72 €	500,00 €	
6459 - Rembousements de charges sociales					
6479 - Remboursements sur autres charges sociales					
	3 108,59 €	**3 000,00 €**	**441,72 €**	**500,00 €**	
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses					
7067 - Redevances des services périscolaires	77 170,98 €	78 000,00 €	81 893,75 €	80 000,00 €	
7087 - Remboursements de frais			830,46 €		
70846 - Au GFP de rattachement (Mise à disposition de personnel facturée)	7 528,95 €	7 500,00 €	8 022,07 €	8 000,00 €	
	84 699,93 €	**85 500,00 €**	**90 746,28 €**	**88 000,00 €**	
Impôts et Taxes 73					
74 - Dotations et Participations					
7488 - Autres attributions et participations :	2 885,71 €		747,92 €		
74741 - Communes membres du GFP	325 500,00 €	**315 625,72 €**	**346 669,98 €**	**298 039,39 €**	
74748 - Autres Communes		30 748,54 €	0,00 €	0,00 €	
7478 - Autres organismes : CAF(AFAS + Bonus CTG)	13 003,49 €	13 000,00 €	18 398,58 €	15 000,00 €	
7488 - Autres attributions et participations					
	341 389,20 €	**359 374,26 €**	**365 816,48 €**	**313 039,39 €**	
75 - Autres Produits de gestion courante					
7588 - Autres Produits divers de gestion courante	1,64 €		1,74 €	2,00 €	
	1,64 €	**0,00 €**	**1,74 €**	**2,00 €**	
77 - Produits spécifiques					
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			160,00 €		
	0,00 €	**0,00 €**	**160,00 €**	**0,00 €**	
Résultat de conctionnement reporté 002					
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	**77 352,77 €**	**94 552,77 €**	**94 552,77 €**	**107 183,16 €**	
	506 552,13 €	**542 427,03 €**	**551 718,99 €**	**508 724,55 €**	

Le président informe les membres du conseil syndical que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil syndical de bien vouloir :

- Autoriser M. le président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des dépenses réelles de chaque section.

- Donner tous pouvoirs à M. le président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

FONGIBILITE DE CREDITS

% maximum de la fongibilité de crédits pour les dépenses de fonctionnement	7,50 %	Montant des dépenses réelles de fonctionnement au BP	515 995,65 €	Plafond des virements de crédits en FONCTIONNEMENT dans l'année	38 699,67 €
% maximum de la fongibilité de crédits pour les dépenses de d'investissement	7,50 %	Montant des dépenses réelles d'investissement au BP	4 000,00 €	Plafond des virements de crédits en INVESTISSEMENT dans l'année	300,00 €

Y compris RAR

Commentaires :

Pour pouvoir faire des virements de crédits en cours d'année, il faut impérativement autoriser la fongibilité de crédits lors du vote du budget, en précisant bien les %.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

En exercice	15	Contre	0
Votants	10	Abstention	0
Procurations	2	Pour	12

Le président soumet au vote l'adoption du BP 2025 au conseil syndical avec une fongibilité des crédits à 7,5% tant du côté du fonctionnement que de l'investissement.

Le budget ainsi que la fongibilité des crédits sont approuvés à l'unanimité.

7 Contribution des communes.

La proposition de contribution pour l'ensemble des communes est fixée pour à 298 039,39 €. La contribution commune par commune est déterminée pour 4/5 sur le nombre d'élèves au 1er septembre de l'année scolaire en cours et pour 1/5 du nombre d'habitants issu des données INSEE.

Le tableau ci-dessous précise la contribution commune par commune.

Participation totale	298 039,39				Versement	Versement	Versement	Total
	Nbre d'habitants	1/5	Nbre d'enfants	4/5	Mars	Juillet	Octobre	
Maillé	559	13 734,87	38	68 123,29	27 286,05	27 286,05	27 286,05	81 858,16
Marcilly	556	13 661,16	33	59 159,70	24 273,62	24 273,62	24 273,62	72 820,86
Nouâtre	798	19 607,21	45	80 672,32	33 426,51	33 426,51	33 426,51	100 279,52
Ports	353	8 673,36	17	30 476,21	13 049,86	13 049,86	13 049,86	39 149,57
Pussigny	160	3 931,27	0	0,00	1 310,42	1 310,42	1 310,42	3 931,27
Total	2426	59 607,88	133	238 431,51	99 346,46	99 346,46	99 346,46	298 039,39

En exercice	15	Contre	0
Votants	10	Abstention	0
Procurations	2	Pour	12

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8 Questions diverses.

- Il est présenté au comité syndical un projet de convention entre le département et le syndicat pour permettre au collège de Nouâtre la préparation de repas pour une ou plusieurs cantines gérées par le syndicat. Les délégués discutent du prix demandé par repas par le département, qui serait pour la cantine des maternelles de 2,53 €, contre 3,03 € par le prestataire actuellement. Au prix de départ devraient s'ajouter la logistique liée au transport, les MAD qui interviendraient au collège, le prix des « Norvégiennes »... En conclusion l'étude devra s'affiner les semaines à venir.
- Le président informe qu'une nouvelle demande d'audience auprès des services du DASEN a été acceptée pour le 22 avril à propos du projet de fermeture de classe. Un groupe représentatif des élus se rendra à cette rencontre.

La séance est levée à 20 h 20.

Le secrétaireLe Président
SOUBISE MathieuVANDENDORPE Benoît